

Département
VOSGES
Canton
LA BRESSE
Commune
LE THOLY

ARRÊTE DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE – FERMETURE DU CARREFOUR GIRATOIRE RD417 / ROUTE DE NOIR RUPT – ROUTE DE NOIR RUPT JUSQU’AU CARREFOUR AVEC LA RD11 – A PARTIR DU 07 JUILLET JUSQU’A LA FIN DES TRAVAUX DONT LA DURÉE EST ESTIMÉE A 5 JOURS

Le Maire de la Commune de **LE THOLY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

VU l'arrêté N°2025/149/DRP/SIR du Conseil Départemental, Pôle développement du Territoire, Direction des Routes et du Patrimoine, Service Ingénierie Routière, Gestion du domaine Public ;

VU les travaux de réfection de chaussée de la RD 417 (gravillonnage et enrobés), commune de Le Syndicat, La Forge, Le Tholy effectués par le Département ;

Considérant qu'il convient de fermer le rond-point sur la partie en agglomération de la RD 417 pendant le déroulement des travaux à partir du lundi 07 juillet 2025 et jusqu'à la fin des travaux dont la durée est estimée à 5 jours ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation au rond-point sur la partie en agglomération de la RD 417 (à hauteur de l'entreprise GRAVIER) est interdite à partir du lundi 07 juillet 2025 et jusqu'à la fin des travaux dont la durée est estimée à 5 jours

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire aux travaux sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins des entreprises TRB et EUROVIA, chargées respectivement des travaux d'enrobés et de gravillonnage. La signalisation nécessaire à la déviation sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale Est.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à :

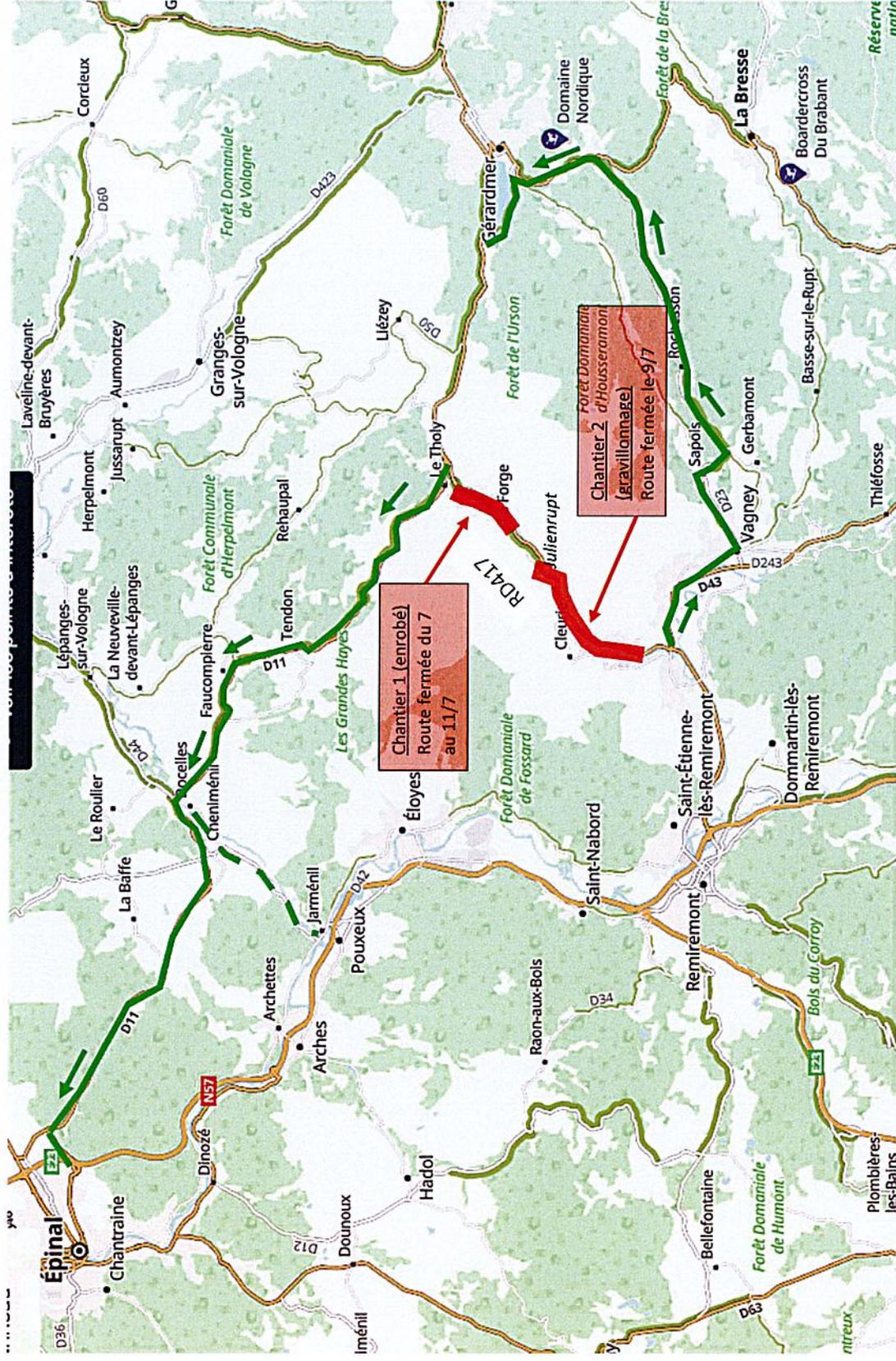
- M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- M. Le Chef de Centre CPI LE THOLY
- M. GEHIN Dominique Responsable d'Exploitation et d'Entretien Routier
- Responsable des services techniques
- Affichages habituels

Fait à LE THOLY, le 02 juillet 2025

Le Maire,
Anicet JACQUEMIN



RD417 travaux de chaussée entre Le Syndicat et Le Tholy
Dispositif de circulation du 7 au 11/7/2025



Déviaton grande maille sens Remiremont/Gérardmer : depuis giratoire des granitiers (Le Syndicat) : RD43, RD243 (Vagney) RD23 Rochesson, RD486 Gérardmer RD69 puis RD417

Déviaton grande maille sens Gérardmer/Remiremont : depuis carrefour RD417/RD11 au Tholy : RD11 Tendon jusqu'à Epinal puis RN57